

Rapport Cité de l'énergie

Ré-Audit de la Commune de de Siviriez

Chapitre 2: Demande de de renouvellement du label Cité de l'énergie®

Etabli le: 30.06.2015

La Commune de

Siviriez

Représentée par le Syndic de la Commune

M. Michel Mauron

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

à nouveau le label Cité de l'énergie®

Représentant de la commune

| | |
|-----------------|---|
| Prénom Nom | Michel Mauron |
| Fonction | Syndic |
| Adresse | Administration communale – Route de l'Eglise 10 – Case postale 24 – 1678 Siviriez |
| Téléphone / Fax | 026 656 90 90 / 026 656 90 99 |
| e-mail: | commune@siviriez.ch |

Personne de contact de la Commune

| | |
|-----------------|---|
| Prénom Nom | Claudine Perrisset |
| Fonction | Secrétaire communale |
| Adresse | Administration communale – Route de l'Eglise 10 – Case postale 24 – 1678 Siviriez |
| Téléphone / Fax | 026 656 90 90 / 026 656 90 99 |
| e-mail: | commune@siviriez.ch |

Plus d'informations

<http://www.citedelenergie.ch/nc/fr/les-cites-de-lenergie/detail/entry/Energiestadt/show/siviriez/>

Conseiller Cité de l'énergie

Prénom Nom Hervé Rychtarik
Fonction Collaborateur
Adresse Crêt 108a – CH-2314 La Sagne
Téléphone / Fax 032 933 88 40 / 032 933 88 50
e-mail: herve.rychtarik@planair.ch

Résumé de l'évaluation

| | | |
|---|------------------|---------------|
| Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune) | 379.5 Pt. | |
| Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %) | 189.8 Pt. | |
| Points nécessaires pour le label european energy award® Gold (75 %) | 284.6 Pt. | |
| Nombre de points atteints (points effectifs) | 230,6 Pt. | 60,8 % |

Evolution et développement de la Commune en tant que Cité de l'énergie

| Année | Statut | Potentiel | Effectif | En % | Version Management Tool | Version Aide à l'évaluation |
|-------|------------------------|-----------|----------|--------|-------------------------|-----------------------------|
| 2011 | Audit de certification | 366.7 Pt | 217.9 Pt | 59.4% | V_2_5 | 2009 |
| 2015 | 1er ré-audit | 379.5 Pt | 230.6 Pt | 60.8 % | V_3.2 | 2014 |

Bases pour l'évaluation

Objectifs de la politique énergétique (qualitatif et quantitatif, basés sur la vision communale, les objectifs de la législature, le concept énergétique, etc.)

La commune de Siviriez (2200 habitants) est une commune rurale et agricole, elle œuvre depuis de longues années dans le domaine des économies d'énergie, d'eau et en faveur du développement durable. Elle est largement reconnue, au niveau du canton et de la Suisse Romande, comme une commune exemplaire grâce à ses actions pionnières en faveur :

- des économies d'énergie dans l'éclairage public,
- de la mise en place d'un chauffage à distance alimenté par le potentiel de la commune,
- d'une politique active de rénovation et de construction de ses bâtiments communaux avec des standards de performances énergétiques élevées.

La commune par le biais de son plan communal des énergies a ancré la Société à 2000 watts dans sa politique énergétique. Son objectif intermédiaire est d'atteindre un indicateur de 4000 Watts en 2030 conformément aux ambitions du canton.

Objectifs pour les activités communales pour les 4 prochaines années

| <i>Effacité énergétique</i> | <i>Objectifs 2019</i> |
|-----------------------------------|--|
| Bâtiments communaux | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser toute nouvelle construction et/ou rénovation selon les standards de haute efficacité énergétique définis dans le Règlement sur l'énergie, |
| Chauffage et eau chaude sanitaire | <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 40% la consommation d'énergie finale d'origine fossile (mazout) par rapport à 2014 (référence de 11'540 L de mazout). |
| Electricité | <ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 5% la consommation d'électricité des bâtiments communaux par rapport à 2014 (référence de 91'621 kWh), sous réserve de modification du parc immobilier. |
| Eclairage public | <ul style="list-style-type: none"> • Atteindre la valeur limite de 8 MWh/an·km pour l'éclairage public. |

| <i>Energies renouvelables</i> | <i>Objectifs 2019</i> |
|-----------------------------------|---|
| Chauffage et eau chaude sanitaire | <ul style="list-style-type: none"> • Couvrir 85 % des besoins thermiques par des énergies renouvelables de sources indigènes (référence année 2014 : 64%). |
| Electricité renouvelable | <ul style="list-style-type: none"> • Couvrir 100 % des besoins en énergie électrique des bâtiments communaux et des infrastructures par du courant vert. |

| Autres thématiques | Objectifs 2019 |
|------------------------------|--|
| Organisation interne | <ul style="list-style-type: none"> • Formaliser le fonctionnement de la commission en charge de l'énergie. • Formaliser des directives ou des recommandations sur les achats de la collectivité. • Formaliser la prise en compte de l'énergie dans le cahier des charges des collaborateurs (y.c. les concierges) • Sensibiliser l'administration (y.c les concierges) aux économies d'énergie et veiller à mettre en place les mesures adéquates. |
| Information et communication | <ul style="list-style-type: none"> • Informer et communiquer régulièrement et systématiquement sur les actions de politique énergétique. • Informer et communiquer régulièrement avec les différents publics cibles afin qu'ils adoptent un comportement énergétiquement responsable. |

| Environnement | Objectifs 2019 |
|----------------------|---|
| Gaz à effet de serre | <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments communaux de 20 % par rapport aux consommations de 2014 (référence : 43 tonnes équivalent CO₂ annuel). |

Pour mener à bien sa politique énergétique la commune a adopté des principes directeurs comme fils conducteurs pour les autorités et l'administration. Ils exposent la philosophie de la démarche et guident la manière de travailler de l'administration communale en ce qui concerne le domaine énergétique.

1.1 Le principe de durabilité et de continuité

La commune de Siviriez s'engage à développer, dans le cadre des dispositions légales en vigueur, sa politique énergétique dans le respect des trois dimensions du développement durable ; à savoir de l'**économie**, de l'**environnement** et de la **société**. Par ailleurs, elle s'engage à inscrire cette politique énergétique dans la continuité du fonctionnement communal, notamment en adaptant les différents règlements communaux.

1.2 Le principe d'efficacité

La commune de Siviriez s'engage à réaliser et à soutenir toutes les mesures visant la **diminution de la consommation d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables**. Elle recherche notamment l'optimisation du fonctionnement de ses bâtiments, installations, équipements et infrastructures.

1.3 Le principe d'exemplarité

La commune de Siviriez s'engage à appliquer sa politique énergétique de manière cohérente et logique. Elle applique ses objectifs de développement énergétique et **réalise ses actions de façon exemplaire**. Elle met en œuvre par des mesures concrètes dans ses domaines d'influence, et encourage les groupes cibles à prendre conscience de la problématique énergétique.

Principales activités pour les prochaines années (aspects originaux du programme de politique énergétique)

Les actions prévues pour les prochaines vont permettre de renforcer la structuration actuelle de la commune autour des thèmes Cité de l'énergie. Les principales actions sont :

- la réalisation d'un bilan énergétique territorial,
- la mise en place d'objectifs énergétique, incluant la mobilité, à moyen et long terme en se basant sur le concept de la société à 2000 watts,
- la formalisation des démarches implicites effectuées par la commune.

Par ailleurs, la commune va continuer et renforcer la communication en faveur de la population pour encourager :

- la sobriété énergétique : réduction des consommations d'énergie par des éco-gestes sans gros investissement,
- l'efficacité énergétique : utilisation des meilleures techniques disponibles pour améliorer l'efficacité énergétique,
- l'emploi des énergies renouvelables : augmenter l'utilisation des ressources indigènes pour la production de chaleur ou d'électricité.